

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération I : « Attractivité territoriale »

Intitulé de l'action I. A : Observation des visiteurs et clientèles

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200207-lmc100000020327-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2020

Réception Préfet : 12/02/2020

Publication RAAD : 12/02/2020

Contexte :

La zone aéroportuaire, de par son activité de gestion des flux, engrange de nombreuses données relatives à l'identification et aux comportements des voyageurs et des usagers de l'aéroport. Dans le cadre d'un partenariat entre le CD 77 et le Groupe ADP, les parties s'engagent à mener une collaboration visant d'une part à apporter une réflexion sur les méthodes, limites et avantages de l'exploitation des données collectées et, d'autre part, de répondre au mieux aux attentes ou interactions souhaitées avec les clients ou usagers.

Objectifs :

- Disposer des données liées aux voyageurs (provenance/destination).
- Expérimenter l'accueil voyageur technologies immersives / communication sans fil de courte portée (NFC).
- Connaître et échanger sur les pratiques de collecte et d'exploitation des données voyageurs et usagers de la plateforme.

Moyens :

- Réunion dédiée avec les équipes concernant le traitement des données voyageurs, visiteurs et usagers.
- Offre d'expérimentation ou d'association quant à l'exploitation des données et mobilités voyageurs.

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération I : « Attractivité territoriale »

Intitulé de l'action I. B : Expérimentation et partenariat

- Contexte :

ADP a mis en place un programme d'expérimentation sur ses plateformes aéroportuaires sur les thématiques suivantes : smart city/building/industrie 4.0 / nouvelles mobilités / robotique et dronotique. Ce programme est ouvert aux start-ups, partenaires et académiques. Celui-ci est associé à l'Innovation Hub. La Seine-et-Marne a priorisé ses actions en faveur de filières communes avec celles précitées. A ce titre, il peut être envisagé un échange avec ADP visant à un degré d'information croisée quant au contenu du programme Connect et les référents seine-et-marnais susceptibles d'être mobilisés en fonction des thématiques et du type d'association (expérimentation, partenariat, prestation, etc.). Cet échange d'information et d'action avec SMA, vise également à traduire localement les bénéfices de l'implication et application des services et activités d'ADP quant à sa stratégie d'innovation et de diversification dans ses usages.

- Objectifs :

Les parties se fixent pour objectifs les points suivants :

- Offrir un accès privilégié aux start-ups et aux jeunes entreprises, les académiques ainsi que les entités R&D seine-et-marnaises au programme d'expérimentation du groupe ADP baptisé Connect et autres programmes d'innovation collaborative.
- Participer à la définition et création de nouvelles animations dédiées ou de projets dédiés avec ADP.
- Proposer la valorisation des expérimentations sur le territoire seine-et-marnais par coopération, partenariat ou adoption
- Echanger sur les porteurs de projet seine-et-marnais éventuellement détectés par le startup match et porter de concert des appels à projet pour favoriser la première expérimentation
- Faciliter l'accès des startups seine-et-marnaises aux pitches organisés au sein du hub innovation.

- **Moyens :**

Pour parvenir à la réalisation de ses objectifs, le CD 77 s'engage à :

- Mobiliser le réseau Innov77 pour intégrer le programme Connect dans les orientations possibles pour les porteurs de projet, entreprises et startup seine-et-marnaises.
- Echanges d'informations des produits/services des startups seine-et-marnaises à l'attention d'ADP.
- Etudier les faisabilités quant à la mobilisation de fonds européens dans le cadre de montage d'appels à projets.

Afin de réaliser ses objectifs, le Groupe ADP s'engage à :

- Présenter le programme Connect lors d'une manifestation de Seine-et-Marne Aéro ou du réseau Innov77 et permettre la visite de l'innovation hub, et notamment son showroom technologique pour les EPCI seine-et-marnaises avec des projets de structure à l'accompagnement de projets innovants et les partenaires d'Innov77.
- Avoir un échange continu avec "*l'écosystème Descartes*" sur les thématiques de la mobilité et la smart city.

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération I : « Attractivité territoriale »

Intitulé de l'action I.C : Accueil de délégations internationales.

- Contexte :

La plateforme aéroportuaire est un lieu d'accueil de délégations d'entreprises ou acteurs économiques internationaux. La Seine-et-Marne est sensible à l'idée d'être avant tout un territoire de destination plus qu'un territoire de transit. A cette fin, il apparaît opportun d'échanger avec *Choose Paris Region* (PRE) et ADP quant aux possibilités d'association sur l'accueil de délégations dans le cadre du *GIP Hubstart* et l'identification du Département comme destination. L'échange avec SMA quant aux protocoles d'accueil des délégations économiques, culturelles ou sportives permettrait d'enrichir l'offre de service d'ADP à ces dernières en offrant services et solutions infra ou extra périmètre aéroportuaire (visites, hébergements, conférences, produits).

- Objectifs :

Les parties se fixent pour objectifs de :

- Valoriser la place seine-et-marnaise comme destination d'investissement et d'entreprises.
- Valoriser la place seine-et-marnaise comme destination d'évènementiels.
- Valoriser la place seine-et-marnaise dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 (délégations en résidence notamment).

- Moyens :

Afin de réaliser leurs objectifs, les parties se donnent pour moyen de :

- Association de SMA aux visites de délégations gérées en coordination avec *Choose Paris Region* en lien avec ADP.
- Association de SMA et des académiques seine-et-marnais aux travaux de la démarche SAA.
- Réunion avec ADP et/ou *Choose Paris Region* sur le protocole d'accueil des délégations.

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération I : « Attractivité territoriale »

Intitulé de l'action I.D : Valoriser la destination Seine-et-Marne

- Contexte :

Du fait de sa fréquentation croissante et sa situation centrale, la plateforme aéroportuaire Paris-Charles de Gaulle constitue un lieu d'exposition privilégié. Cette dernière affiche des espaces d'exposition susceptibles d'être exploités pour valoriser une destination, un service ou encore un produit. La Seine-et-Marne souhaitant communiquer en tant que territoire de destinations, de produits et de savoir-faire, il apparaît opportun d'interagir avec le Groupe ADP quant à l'idée de fournir contenu ou animation sur les espaces publics des halls et terminaux et ainsi contribuer à enrichir l'expérience usager de la plateforme en promouvant les attributs territoriaux du département. Afin de parvenir à leurs objectifs, les parties pourront chercher l'appui du Comptoir Régional du Tourisme d'Ile-de-France, dévolu à mettre en place les ressources, les outils, l'accompagnement et le réseau permettant aux professionnels du tourisme francilien de développer et de distribuer une offre qualitative, innovante et adaptée, et de renforcer l'attractivité de la destination et la fidélisation des visiteurs. Ils pourront s'appuyer notamment sur les "Points Informations Touristiques" présents dans les terminaux de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

- Objectifs :

Afin de valoriser au mieux la destination Seine-et-Marne au sein de la plateforme Paris-CDG, les parties ont pour objectifs communs de :

- Valoriser la Seine-et-Marne comme destination de loisirs et d'activités professionnelles.
- Valoriser les produits seine-et-marnais.
- Mettre en avant la destination Seine-et-Marne dans le cadre des futurs Jeux Olympiques 2024.

- Moyens :

Pour atteindre leurs objectifs, les parties prévoient de :

- S'appuyer sur le réseau des espaces touristiques dans les terminaux des deux aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly.
- Contacter le CRT pour étudier les conditions qui permettraient de renforcer la mise en avant de la destination seine-et-marnaise et la vente de produits touristiques.

- Etudier avec le CRT la possibilité d'accueillir une borne digitale qui mettrait en avant l'offre seine-et-marnaise (produits, savoir-faire, sites touristiques) dans le cadre de l'expérience client, avec possibilité d'achat en ligne de billets d'entrées dans les sites touristiques majeurs du 77.

- Mettre en place des réunions de suivi entre le Groupe ADP, le CRT et le CD 77.

Convention de partenariat entre
le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération I : « Attractivité territoriale »

Intitulé de l'action I. E : Valorisation de la sous-traitance aéronautique seine-et-marnaise

- **Contexte :**

Seine-et-Marne Attractivité porte la démarche Seine-et-Marne Aero visant à valoriser la filière de la sous-traitance Aéronautique-Spatial-Défense (ASD), les activités aéroportuaires et par extension l'industrie seine-et-marnaise. La présence de la zone aéroportuaire est un marqueur fort pour cette filière comme illustration des finalités d'une partie de leurs activités. SMA propose à ADP de participer à cette valorisation en accueillant les entreprises notamment sous-traitantes afin d'illustrer les usages et produits finis de leurs interventions en situation.

- **Objectifs :**

- Associer l'activité aéroportuaire et aéronautique comme gisement pour l'industrie seine-et-marnaise.
- Identifier les passerelles entre les activités aéroportuaires et les activités de la sous-traitance industrielle et de service dans une optique de besoins de formation et de recensement de la sous-traitance du groupe.

- **Moyens :**

- Présentation par les services du CD77 de la filière aéronautique auprès de la direction CDG.
- Visite de l'aéroport CDG pour les entreprises de la filière aéronautique.
- Présentation par la direction de CDG des besoins en matière de maintenance (bâtiments et équipements).

-

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et ADP (2020-2024)

Axe de coopération I : « Attractivité territoriale »

Intitulé de l'action I. F : Politique hôtelière et services associés

- Contexte :

Destination hôtelière de transit / affaires et tourisme, la plateforme aéroportuaire offre une capacité hôtelière de premier plan. Les équipements hôteliers offrant une capacité de prescription très forte pour la destination Seine-et-Marnaise, des ressources fiscales d'emplois importantes pour le département, il est nécessaire d'échanger avec ADP quant à leur pratique et leur vision prospective avec les acteurs de l'hôtellerie. Ces échanges avec SMA quant à l'offre hôtelière et services associés (restauration, conférences...etc) permettront à ADP d'enrichir son information quant aux solutions hôtelières existantes ou à venir sur le territoire Seine-et-marnais dans le contexte d'un accroissement des flux passagers et usagers avec la réalisation du Terminal 4. Il s'agit également de proposer à ADP et ses partenaires hôteliers, une réflexion sur les offres de formation dédiées à l'hôtellerie, services et restauration en Seine-et-Marne.

- Objectifs :

Les parties se fixent pour objectif commun de :

- Disposer d'éléments prospectifs et capacités d'accueil hôtelier en Seine-et-Marne,
- Valoriser la destination hôtelière Seine-et-Marnaise,
- Accompagner l'investissement hôtelier,
- Valoriser l'emploi et les formations dédiées à l'hôtellerie et la restauration.

- Moyens :

Afin de répondre à leurs objectifs, les parties se donnent pour moyens de :

- Echanger avec les professionnels de l'hôtellerie de la zone aéroportuaire,
- Coopérer sur les forums métiers des métiers de l'hôtellerie et de la restauration sur l'aéroport de Paris-CDG,
- Valoriser l'offre hôtelière nouvelle auprès d'ADP,

- Favoriser l'échange avec les formations dédiées (Ecole de Ferrières...etc),
- Créer des échanges et passerelles dans les besoins de formation ou de sourcing avec les destinations connexes (Disney, zone hôtelière...etc),
- S'appuyer sur les dispositifs existants ou à venir (Gip Emploi, cité des métiers...etc).